

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 22 février 2008  
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)  
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)  
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis  
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien  
M. BENOIT J. Jacques à M MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)  
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis  
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard  
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel  
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle  
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude  
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

## **EXCUSE :**

M. CANIVENC

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Marchés de maîtrise d'oeuvre - Mérignac : bassin enterré de Féau / Le Taillan Médoc : bassin de retenue de Grimoine - Autorisation de signer les marchés**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de son Schéma Directeur des Eaux Pluviales, la Communauté urbaine a, par délibération n°2006/0879 du 22 décembre 2006, décidé de procéder à la réalisation de deux bassins d'étalement : le Bassin de retenue enterré de Féau sur la commune de Mérignac et celui à ciel ouvert de Grimoine sur la commune du Taillan Médoc.

**Bassin enterré de Féau**

Dans le cadre de l'étude générale « Ruisseau la Devèze - amont de Bourran », la Communauté urbaine a défini plusieurs équipements structurants afin d'améliorer le niveau de protection du secteur contre les inondations. Parmi ces équipements, un bassin de retenue enterré est projeté allée du Président René Coty à Mérignac afin de stocker et écrêter le débit d'orage du bassin versant (595 ha). L'ouvrage projeté aura une capacité de stockage de 33 400 m<sup>3</sup> et un débit de fuite de 3 m<sup>3</sup>/s, il sera raccordé au collecteur ø 1200 du réseau aval. Le bassin sera équipé d'un local technique en superstructure comportant l'alimentation électrique nécessaire au pompage et à sa télégestion. Les collecteurs associés, nécessaires pour alimenter le bassin et évacuer les eaux de pluie des zones inondables, feront partie d'un marché spécifique.

**Bassin de retenue de Grimoine**

Dans le cadre de la reprise de l'étude générale de la commune du Taillan Médoc entamée en 2003, la Communauté urbaine a mis en évidence un important déficit en assainissement pluvial face à la croissance de l'urbanisation et préconise ainsi un certain nombre d'équipements. Pour faire face à cette situation, l'implantation d'un bassin d'étalement au lieu dit Grimoine a été envisagée afin de permettre ainsi le développement des équipements publics de desserte et de collecte des zones urbanisables du secteur. Parmi ces équipements, le bassin sous la forme de plan d'eau permanent est projeté au carrefour Cante Cric/Grimoine. Cette solution technique permet d'optimiser, en fonction des possibilités offertes par le site, le volume utile du bassin par rapport à l'emprise foncière disponible. L'ouvrage projeté aura une capacité de stockage de 18 000 m<sup>3</sup>. Les collecteurs associés feront partie d'un marché spécifique.

☛ Compte tenu de l'importance des études de maîtrise d'œuvre liées aux opérations décrites ci-dessus et portant sur des éléments de missions normalisés décrits aux articles 20 à 24 du décret n° 93-1268, il a été nécessaire de procéder à une mise en concurrence, pour la dévolution de marchés de maîtrise d'œuvre 'ouvrages d'infrastructure en 2 lots séparés.

Un dossier de consultation a été élaboré par les services sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour un marché composé de deux lots, répondant à la définition des articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics et suivant la procédure d'appel d'offres autorisée par l'article 74-III-4 a) du même code (attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à des ouvrages d'infrastructures selon la procédure d'appel d'offres dont la Commission siège en jury).

A l'issue de la procédure d'appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres constituée en Jury, réunie le 16 janvier 2008 s'est prononcée en faveur des offres suivantes :

- Lot n° 1 (maîtrise d'œuvre relative à la réalisation du bassin de retenue Féau) : société Lyonnaise des Eaux, pour un montant total de 376 254,18 € HT (soit 450 000 € TTC) ;
- Lot n°2 (maîtrise d'œuvre relative à la réalisation du bassin de retenue Grimoine) : société Lyonnaise des Eaux, pour un montant total de 76 500 € HT (soit 91 494 € TTC).

Le financement de ces dépenses est inscrit au budget principal, Chapitre 23 – Compte 2315 - CRB O200 – Programme PC 21.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- ♦ attribuer les lots 1 et 2 à la société Lyonnaise des Eaux France ;
- ♦ signer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du bassin de retenue de Féau à intervenir avec la société Lyonnaise des Eaux pour un montant de 376 254,18 € HT ;
- ♦ signer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du bassin de retenue de Grimoine à intervenir avec la société Lyonnaise des Eaux pour un montant de 76 500 € HT ;
- ♦ signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
14 MARS 2008**

**PUBLIÉ LE : 14 MARS 2008**

**M. JEAN-PIERRE TURON**

